

MODIFICATION DE CIRCULATION & SÉCURITÉ

JUIN | JUILLET | 2022



**PIQUE-NIQUE
&
FEU D'ARTIFICE**
SAM 25/06

P



**MACKI MUSIC
FESTIVAL**
SAM 02/07
& DIM 03/07



**CINÉMA
EN PLEIN AIR**
SAM 09/07



STOP



Service communication : 01 30 85 89 15. Ne pas jeter sur la voie publique.



Ville
de
Carrières-sur-Seine

CHÈRES CARRILLONNES, CHERS CARRILLONS,

La ville de Carrières-sur-Seine continue d'organiser et de co-organiser des manifestations publiques malgré le plan Vigipirate élevé au niveau sécurité renforcée - risque attentat en vigueur.

Ainsi, les mesures préfectorales de sécurité que nous devons obligatoirement et scrupuleusement mettre en œuvre sont systématiquement intégrées dans tous les rendez-vous festifs de la Ville.

Dans ce livret, nous vous présentons les conditions d'accès et les restrictions de circulation et de stationnement que nous allons appliquer, pour assurer la sécurité de tous, lors des prochaines festivités programmées dans le parc de la mairie.

En espérant que vous saurez profiter de ces manifestations malgré la gêne occasionnée. Vous remerciant de votre compréhension, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Arnaud de Bourrousse

Votre maire



PIQUE-NIQUE & FEU D'ARTIFICE



**SAM
25/06**

PROGRAMME



Dès 14h30
Parc de la Mairie

14H30 > 23H

14H30 > 17H30

17H30 > 19H

18H > 23H

19H > 19H20

19H > 23H

19H > 19H30

23H

**ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES
EN COLLABORATION AVEC LA VILLE**

Buvette / Barbe à papa / Glaces / Sculptures de ballons

Démonstrations et leçons de danse
Avec DJ par l'association Carrières-Danse

Music'Ensemble (concert de Jazz)

Barbecues mis à disposition pour vos grillades

Démonstrations et leçons de danse
Avec DJ par l'association Carrières-Danse

Bal musette animé par Didier Hym (Carrières Danse)

Apéritif offert par le Comité des Fêtes

Feu d'artifice tiré depuis la Seine, organisé par le Comité des Fêtes

SÉCURITÉ - CIRCULATION

PIQUE-NIQUE & FEU D'ARTIFICE - 25/06

Dans le cadre du plan Vigipirate et conformément aux préconisations préfectorales, seuls 2 accès au parc de la mairie seront ouverts au public à compter de 14h30 :

- **accès depuis le quai Charles-de-Gaulle**
(grille principale du parc)
- **accès depuis le parking de la mairie**
(côté rue Victor-Hugo)

Chacun de ces accès fera l'objet d'un filtrage et d'un contrôle visuel par des agents de police et/ou de sécurité.

Toutes les personnes désireuses d'emprunter le quai Charles-de-Gaulle, et le chemin de Halage à pied ou à vélo, devront nécessairement se soumettre à ces opérations de contrôle qui prendront effet sur le quai Charles-de-Gaulle à compter de 14h30 et ce, jusqu'à la fin de la manifestation.

Merci de bien vouloir prendre note des différentes modifications de circulation/stationnement indiquées ci-dessous :



Le quai Charles-de-Gaulle sera totalement fermé dans les deux sens de circulation le samedi 25 juin 2022 à 14h au dimanche 26 juin, 1H30 du matin.



Pour rappel, le stationnement sera totalement interdit sur l'ensemble du quai Charles-de-Gaulle du vendredi 24 juin, 13h30 au dimanche 26 juin, 8h du matin.



La Place des Fêtes sera ouverte en tant que parking de 14h à environ 2h du matin.



Dans la mesure du possible, merci de privilégier les déplacements à pied.



Afin de préparer ces manifestations, le parc de la mairie sera fermé au public du vendredi 24, 19h au samedi 25 juin, 14h30.

+ d'infos

Contactez le Comité des Fêtes via www.cdf-78420.com / contact@cdf.78420.com

MACKI MUSIC FESTIVAL



SAM
02/07
& DIM
03/07



Dès 15h
Parc de la Mairie

Créé en 2014 par deux collectifs parisiens, le Macki Music Festival (MMF) a désormais bien développé son identité : **ÉCLECTIQUE, ÉCO-RESPONSABLE ET ACCESSIBLE.**

Les habitudes sont prises et le rendez-vous, auquel les Carrillons sont conviés, rassemble chaque année quelque 7 000 festivaliers.

SÉCURITÉ - CIRCULATION

MACKI MUSIC FESTIVAL - 02/07 ET 03/07



DU VENDREDI 1^{ER}, 17H AU LUNDI 4 JUILLET, 3H, LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT DANS LES RUES SUIVANTES :

- ➔ **rue de Bezons** dès le rond-point des tennis des 3 buttes jusqu'à l'angle rue de Seine
- ➔ **rue de Seine**
- ➔ **rue Claude-Monet**
- ➔ **rue du Port Bertrand**
- ➔ **quai Charles-de-Gaulle**
- ➔ **rue et parking de l'Abreuvoir**
- ➔ **parking Mairie**

Du samedi 2 JUILLET, 7h au lundi 4 juillet, 3h, la circulation automobile et pédestre sera totalement interdite dans les rues suivantes, excepté pour les riverains.

RUES FERMÉES à la circulation AUTOMOBILE

- Quai Charles-de-Gaulle
- Rue de Bezons dès le rond-point des tennis des 3 buttes
- Rue Césarine-Ballagny
- Rue de Seine
- Rue du Port Bertrand
- Rue Claude-Monet
- Rue de l'Abreuvoir
- Rue de la Fontaine
- Place Alex-Lecchi
- Chemin de Halage à l'angle des rues de Seine et Claude-Monet

RUES FERMÉES à la circulation PÉDESTRE

- Quai Charles-de-Gaulle
- Rue Claude-Monet
- Place Alex-Lecchi
- Rue de la Fontaine
- Passage du Fanil
- Rue de l'Abreuvoir
- Rue du Port Bertrand



Les riverains usagers de la route et domiciliés dans les rues ci-dessus seront autorisés à circuler les samedi 2 et dimanche 3 juillet 2022, sur présentation d'un **pass de circulation pédestre** et/ou automobile. **Ces pass sont à retirer à la Police Municipale (du lundi au vendredi) ou à l'accueil de la mairie (voir conditions de délivrance ci-dessous).**

Les riverains automobilistes domiciliés Vallée aux Génin, Passage Voltaire et Passage Émile-Zola sont priés d'emprunter, à titre exceptionnel, la rue Gabriel-Péri.

Les riverains automobilistes domiciliés chemin de Halage sont priés d'emprunter, à titre exceptionnel la rue du Lavoir qui donne sur la rue Victor-Hugo.

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PASS DE CIRCULATION AUTOMOBILE ET PÉDESTRE

Les riverains des secteurs concernés sont invités à retirer les pass de circulation (automobile et pédestre), jusqu'au vendredi 1^{er} juillet à 17h.

POLICE MUNICIPALE : du lundi au vendredi, 22 rue des Cailles, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

ACCUEIL MAIRIE : du lundi au vendredi, 1 rue Victor-Hugo, de 8h30 à 12h et de 13h30 et 17h.

Pass circulation AUTOMOBILE

- Carte grise de chaque véhicule susceptible de circuler
- Justificatif de domicile

Pass circulation PÉDESTRE

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile

Dans la mesure du possible, merci de privilégier les déplacements à pied.

Du lundi 4 au mardi 5 juillet 2022 :

- ➔ Démontage de l'ensemble des aménagements.
- ➔ La circulation sur le quai Charles-de-Gaulle pourra connaître quelques ralentissements liés à la présence de camions.

CINÉMA EN PLEIN AIR



**SAM
09/07**

La La Land

DE DAMIEN CHAZELLE

22h30

Parc de la Mairie



SÉCURITÉ CIRCULATION



Le quai Charles-de-Gaulle sera totalement fermé à la circulation dans les 2 sens le samedi 9 juillet 2022 de 22h à 1h30 du matin (sous réserve d'évacuation du public).



Stationnement interdit devant le long des grilles du parc.



Seuls 2 accès au parc de la mairie seront ouverts au public de 19h à 1h du matin :

→ accès depuis le quai Charles-de-Gaulle (grille principale du parc)

→ accès depuis le parking de la mairie (côté rue Victor-Hugo)

Chacun de ces accès fera l'objet d'un filtrage et d'un contrôle visuel par des agents municipaux.

Dans la mesure du possible, merci de privilégier les déplacements à pied.

En cas de météorologie défavorable (pluie, vent...), la séance se tiendra à la salle des fêtes (1, rue Félix-Balet) à 22h30. Dans cette hypothèse, le dispositif de circulation ne serait pas appliqué.

PROGRAMME

- Pique-nique autorisé dans le parc de la mairie à partir de 19h
- Pop-corn offert par la municipalité
- Buvette tenue par le Rugby Olympique Club Houilles / Carrières-sur-Seine



+ d'infos

Service Vie Associative et Culturelle, Festivités

01 30 86 89 85/53

www.carrieres-sur-seine.fr



Ville
de
Carrières-sur-Seine